

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 22 mai 2018 à 13 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension
M. Pierre Gagné, maire suppléant de Notre-Dame-de-Pontmain
(au terme de la résolution 2017-11-6635)

Sont absents :

M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 00.

M. Normand St-Amour est absent lors de l'ouverture de la séance. Il vient siéger à 13 h 05.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12900-05-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12901-05-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 24 avril 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12902-05-18

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DE LA SÉANCE DU
27 MARS 2018 (RÈGLEMENT # 468)**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité accepter tel que déposé le procès-verbal de correction du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance du 27 mars 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12903-05-18

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2018**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 12 avril 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

M. Guy Lalande est présent et entretient les maires et mairesses quant à la sécurité des aînés et le chemin de l'Aubépine à Nomingue.

SERVICES FINANCIERS

Mme Caroline Richer, comptable agréée et auditrice de la Firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc., présente les états financiers de la MRC d'Antoine-Labelle et des Territoires non organisés pour l'année 2017 et répond aux questions des maires et mairesses.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12904-05-18

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que lu et déposé, le rapport de vérification de la MRC d'Antoine-Labelle montrant un surplus libre de 319 600 \$, dont 235 669 \$ dédié à la Cour municipale au 31 décembre 2017 pour la MRC d'Antoine-Labelle et de 61 230 \$ pour le CLD (organisme contrôlé), pour un total consolidé de 380 830 \$.

La section des fonds réservés du rapport démontre également un total de 2 863 560 \$ pour la MRC d'Antoine-Labelle, dont un montant de 371 401 \$ pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (baux), un montant de 1 032 124 \$ pour le Fonds spécial TPI, de 1 224 702 \$ pour le Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC d'Antoine-Labelle, un montant de 125 773 \$ pour le Fonds local de

solidarité, un montant de 5 013 \$ de solde disponible des règlements d'emprunt fermés (pavage du parc linéaire) et un montant de 104 547 \$ pour le Fonds d'investissement économique de la MRC d'Antoine-Labelle

La section des fonds affectés du rapport s'élève à 444 370 \$ au 31 décembre 2017, dont 207 034 \$ ont été affectés au budget de la MRC d'Antoine-Labelle de 2018 et 5 311 \$ pour le Fonds des parcs régionaux. De son côté, le CLD d'Antoine-Labelle démontre un montant de 262 354 \$ de fonds affectés au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

M. Daniel Bourdon quitte, il est 13 h 55.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12905-05-18

**RAPPORT POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DU
VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que lu et déposé, le rapport annuel des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle montrant un surplus libre 69 493 \$ au 31 décembre 2017, et un surplus accumulé 377 057 \$ dans lequel on retrouve une réserve pour l'entretien des chemins et des ponts de 105 000 \$ ainsi que les réserves pour les dépôts en tranchée (DET) et les lieux d'enfouissement en territoire intramunicipal (LETI) de 20 000 \$ et pour les imprévus de 20 000 \$, s'ajoute également la réserve du Fonds de parcs de 34 649 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12906-05-18

REGISTRES DE CHÈQUES AVRIL 2018

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 51386 et 51485 à 51664, totalisant 580 907,47 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018, le chèque numéro 51561 au nom de la Financière Banque Nationale est manquant, il est daté du 3 mai 2018 au montant de 2 171,70 \$ et apparaîtra au registre de mai;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 513785 à 513802 (élus), les numéros 513741 à 513784 (employés), et les numéros 513803 à 513845 (employés), totalisant 122 440,24 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1257 à 1262, totalisant 6 282,74 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 387 à 392, totalisant 135 187,33 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018;
- le registre de chèques Fiducie, portant le numéro 666, totalisant 9 197,96\$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 713

à 721, totalisant 25 797,36 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12907-05-18

AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE À L'ANNÉE COURANTE

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus libre de la MRC d'Antoine-Labelle de 319 600 \$ au 31 décembre 2017 à l'année courante 2018, dont 235 669 \$ est dédié à la Cour municipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12908-05-18

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (CONSOLIDÉ)

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport financier de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2017, devant être déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12909-05-18

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2017 PAR SERVICES ET PAR FONDS (NON CONSOLIDÉ)

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux revenus et aux dépenses de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2017, après régularisations, montrant un surplus au 31 décembre 2017 pour le Fonds d'administration générale de 526 622 \$ qui, après affectation d'un montant 207 034 \$ (excluant la Cour municipale) au budget 2018, laisse un surplus libre de 83 931 \$ pour le fonctionnement de la MRC et laissant un montant de 235 657 \$ dédié à la Cour municipale.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux autres fonds démontrant les surplus suivants :

	Surplus (Déficit) Exercice 2017	Surplus accumulé au 31-12-2017
TPI	118 343 \$	1 032 125 \$
Fonds de baux de villégiature de la MRC d'Antoine-Labelle	101 302 \$	371 402 \$
Fonds d'investissement économique de la MRC d'Antoine-Labelle	959 \$	104 547 \$
Parcs régionaux	5 311 \$	237 336 \$

ADOPTÉE

Mme Céline Beauregard quitte, il est 14 h.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12910-05-18

VERSEMENT DES FRAIS DE GESTION PROVENANT DES DIFFÉRENTS FONDS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste des sommes et des frais assumés par les différents fonds et d'autoriser les services financiers à procéder aux versements ou interfonds nécessaires, s'il y a lieu, tel que comptabilisé aux états financiers en date du 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 329 DÉCRÉTANT DES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Pierre Flamand, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 329 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaires sera présenté, pour étude et adoption.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12911-05-18

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : MODIFIANT LE RÈGLEMENT 329 DÉCRÉTANT DES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le règlement 329 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 12912-05-18

RÉGISTRE DE CHÈQUE DES TNO D'AVRIL 2018

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros TNO, portant les numéros 7801 à 7818, totalisant 12 743,39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12913-05-18

AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS À L'ANNÉE COURANTE

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'affecter le surplus libre des Territoires non organisés

de la MRC d'Antoine-Labelle de 69 493 \$ au 31 décembre 2017 à l'année courante 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12914-05-18

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport financier des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle au 31 décembre 2017, devant être déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12915-05-18

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 PAR SECTEUR

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport non consolidé relatif aux revenus et dépenses des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, au 31 décembre 2017, après régularisations, montrant un surplus accumulé au 31 décembre 2017 de 377 058 \$, dont 69 494 \$ (arrondi) non affecté (libre).

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 MAI 2018

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le comité administratif lors de la séance du 9 mai 2018, à savoir :

- Appui au député Sylvain Pagé quant aux services de certains ministères, soit le MAPAQ et le MDDELCC;
- Demande d'appui de la MRC de Kamouraska quant à la période d'élections municipales.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12916-05-18

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 18 avril 2018

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12917-05-18

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY QUANT À LA
DÉSIGNATION HONORIFIQUE DE MME DENISE JULIEN**

ATTENDU la correspondance reçue de la municipalité de Lac-Saguay au terme de la résolution 2018-04-08 quant à une désignation honorifique de Mme Denise Julien;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale à entreprendre, au courant de l'automne, les démarches visant à vérifier la possibilité de désigner le pont Ceizur, le pont « Denise Julien ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12918-05-18

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017 ET DU PLAN D'ACTION 2018
DE LA CORPORATION DU PARC LINÉAIRE «LE P'TIT TRAIN DU
NORD»**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2017 ainsi que le plan d'action 2018 de la Corporation du Parc linéaire «Le P'tit Train du Nord».

ADOPTÉE

**ÉTAT DE SITUATION | PLAN LOCAL D'INTERVENTION
D'URGENCE**

Le directeur général adjoint fait un état de situation quant au Plan local d'intervention d'urgence. Il informe les maires et mairesses des 3 volets, soit l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence, l'équipement des 4 équipes de sauvetage et l'implantation des sites de rassemblement dans les territoires éloignés. La première version du protocole sera présentée au comité SCRSI du 24 mai 2018. Un retour sera fait à la séance du conseil de la MRC du 26 juin 2018.

**RETOUR | ÉTAT DE SITUATION QUANT À L'ÉTUDE DE
REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le directeur général adjoint informe les maires et mairesses des démarches actuelles quant à l'étude de regroupement des services de sécurité incendie.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12919-05-18

**ÉTAT DE SITUATION DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT
DES RÉGIONS (FARR) 2018-2019 | PROJET INTERNET HAUTE-
VITESSE**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;
ATTENDU que pour l'exercice financier 2018-2019, 3,6 M\$ de dollars sont

consacrés au FARR pour la région des Laurentides;

ATTENDU que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2018-2019 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides ;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables ;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

ATTENDU qu'un montant de 1 702 107 \$ est disponible pour des projets inter-MRC;

ATTENDU les besoins dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet Brancher Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à déposer le projet de mise en œuvre de la stratégie de communication du projet Brancher Antoine-Labelle dans le cadre de l'appel de projet inter-MRC du FARR 2018-2019.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12920-05-18

**ÉTAT DE SITUATION DE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT
DES RÉGIONS (FARR) 2018-2019 | KM 198 DU PARC LINÉAIRE "LE
P'TIT TRAIN DU NORD"**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2018-2019, 3,6 M\$ de dollars sont consacrés au FARR pour la région des Laurentides;

ATTENDU que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2018-2019 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides ;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables ;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

ATTENDU qu'un montant de 1 702 107 \$ est disponible pour des projets inter-MRC;

ATTENDU que la Route verte répond à plusieurs priorités régionales dont notamment les priorités 1, 2, 3, 4 et a été identifiée comme un dossier

prédominant par le comité directeur;

ATTENDU que depuis 2010, le parc linéaire le P'tit Train du Nord est interrompu au km 198.2 en raison de la fermeture de la structure P-17458 communément appelé «le pont du ruisseau Villemaire»;

ATTENDU que situé à Mont-Laurier, ce pont conçu sur tréteaux de bois permettait autrefois le passage des usagers de la piste cyclable au-dessus du ruisseau Villemaire et que depuis la fermeture de ce lien, une voie de contournement a été aménagée pour l'utilisation des cyclistes et que celle-ci présente certaines problématiques d'accessibilité;

ATTENDU que l'infrastructure possède une valeur patrimoniale élevée telle qu'identifiée dans l'inventaire patrimonial de la MRC, et ce, en raison de nombreux facteurs telles la rareté du type d'infrastructure, sa longueur, son ancienneté, son importance historique;

ATTENDU que ce site permet de mettre en valeur les paysages des Laurentides de même que son histoire;

ATTENDU que le parc linéaire le P'tit Train du Nord est considéré comme un moteur économique et touristique d'importance pour la région des Laurentides;

ATTENDU que dans le cadre du FARR 2017-2018, la MRC d'Antoine-Labelle a mandaté une firme afin de réaliser une étude de faisabilité quant au rétablissement du lien au KM 198.2 du parc linéaire;

ATTENDU que le rétablissement de ce lien permettrait d'améliorer l'expérience touristique du parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que 3 scénarios ont été proposés par la firme dont notamment une nouvelle passerelle abaissée de 50 mètres laquelle permettrait de mettre en valeur le site par une structure esthétique qui s'intégrerait harmonieusement au paysage ;

ATTENDU que les coûts du projet sont estimés à 1 760 000 \$;

ATTENDU que des discussions sont en cours quant aux partenariats financiers possibles;

ATTENDU que 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à déposer un projet dans le cadre du FARR 2018-2019 pour un montant de 400 000 \$ lequel serait puisé dans le cadre de l'enveloppe FARR 2018-2019 et 2019-2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

ATTENDU l'aide financière reçue dans le cadre des projets de desserte d'internet haute-vitesse, du plan d'aménagement du pôle communautaire et touristique de la gare de Mont-Laurier, du parc linéaire ainsi que du projet « Une marche dans le parc »;

ATTENDU que ces projets prenaient fin au 31 mars 2018;

ATTENDU que selon les articles 5.2 et 2.1 des protocoles, la MRC dispose de 3 mois pour produire son rapport final du projet;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé les rapports finaux quant aux projets de desserte d'internet haute-vitesse, du plan d'aménagement du pôle communautaire et touristique de la gare de Mont-Laurier, du parc linéaire ainsi que du projet « Une marche dans le parc » et d'autoriser la direction générale à les transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12922-05-18

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ADM-13-2018 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS LE CADRE DU PROJET "BRANCHER ANTOINE-LABELLE"

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet "Brancher Antoine-Labelle" (ADM-13-2018);

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 17 mai 2018;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 17 mai 2018, et d'octroyer le contrat de fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet "Brancher Antoine-Labelle" au fournisseur jugé conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit CIMA+ S.E.N.C., pour un coût de 2 350 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

M. Michel de la firme YRH est présent pour exposer aux maires et mairesses les travaux réalisés jusqu'à maintenant dans le cadre de son mandat à la MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12923-05-18

DÉPÔT DE L'AUDIT TECHNIQUE DES POTEAUX PAR YRH ET DU RAPPORT DE LA REVUE DE PROJET

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport d'audit technique préparé par YRH.

Il est de plus résolu d'accepter tel que déposé la révision du rapport de

conception d'un réseau IHV également préparé par YRH.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12924-05-18

FIN DE L'ENTENTE ENTRE UN QUÉBEC BRANCHÉ SUR LE MONDE (UQBM), LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

ATTENDU l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et l'Ascension);

ATTENDU que l'entente se termine le 31 mai 2018;

ATTENDU la correspondance d'UQBM, reçue le 28 mars 2018 mentionnant l'intention d'UQBM de ne pas renouveler ladite entente;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponibles dans le réseau scolaire-municipal déployé dans la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçons entre Rivière-Rouge et l'Ascension).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12925-05-18

FIN DE L'ENTENTE ENTRE UN QUÉBEC BRANCHÉ SUR LE MONDE (UQBM), LA MRC D'ANTOINE-LABELLE ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

ATTENDU l'entente d'utilisation des VLAN numéros 548, 564 et 750 à des fins de transport du flux Internet intervenue entre la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité de Lac-St-Paul et Un Québec branché sur le monde (UQBM) le 19 février 2016;

ATTENDU la correspondance d'UQBM, reçue le 28 mars 2018 mentionnant l'intention d'UQBM de mettre fin à l'entente avec la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que l'entente prévoit que les parties peuvent mettre fin unilatéralement à ladite entente sur avis donné à l'autre partie;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'entente d'utilisation des VLAN numéros 548, 564 et 750 à des fins de transport du flux Internet, et ce à compter du 1^{er} mai 2018.

Il est de plus résolu de demande à UQBM d'acquitter la facture comprenant l'utilisation des VLAN du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2018, ainsi que toutes sommes pouvant être dues à la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12926-05-18

ENTENTE AVEC FORSAK QUANT AUX VLAN 548, 564 ET 750

ATTENDU la résiliation de l'entente d'utilisation des VLAN numéros 548,

564 et 750 à des fins de transport du flux Internet intervenue entre la MRC d'Antoine-Labelle, la municipalité de Lac-St-Paul et Un Québec branché sur le monde (UQBM) le 19 février 2016;

ATTENDU que Forsak Technocom inc. a confirmé son intention de signer une nouvelle entente pour maintenir le transport du flux Internet pour ses activités commerciales;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente avec Forsak Technocom inc. sur la base de l'entente citée ci-haut à l'exception de l'article 8.1 qui devrait se lire ainsi : « La présente entente est consentie pour une période d'un an, et ce, à compter du 1^{er} mai 2018. Par la suite, elle pourra être renouvelée annuellement après résolution du conseil de la MRC »;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à signer une entente avec Forsak pour l'utilisation des VLAN numéros 548, 564 et 750 pour maintenir le transport de flux Internet;

Il est de plus résolu que le renouvellement annuel de cette entente soit conditionnel à l'autorisation du conseil de la MRC.

ADOPTÉE

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

Suivant le lac-à-l'épaule et la volonté des maires et mairesses de diminuer le nombre de comités, un comité de travail composé de Mme Francine Asselin-Bélisle, M. Pierre Flamand, Mme Danielle Ouimet et M. Gilbert Pilote, sera mandaté d'analyser les différentes possibilités.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12927-05-18

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) pour la livraison des services de transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'existence du Programme d'aide au développement du transport collectif 2017 – volet 2 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour soutenir le transport collectif;

ATTENDU que l'achalandage réalisé en transport collectif en 2017 dépasse 5 000 déplacements et que le rapport d'exploitation 2017 est remis au ministère;

ATTENDU que les sommes mises par ledit milieu pour l'exploitation du service de transport collectif sont à plus de 50 000 \$ pour 2017;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'exploitation 2017 produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle, lequel sera déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12928-05-18

**MODIFICATION À L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES
D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES
MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 2018-05-153 de la municipalité de Ferme-Neuve relative à l'entente avec la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'utilisation des services du technicien en prévention des incendies pour fins de direction du service incendie de Ferme-Neuve;

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de modifier l'entente de fourniture de services d'un technicien en prévention des incendies municipal afin d'y inclure les services du technicien en prévention des incendies de la MRC pour fins de direction du service incendie de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

RÉSOLUTION MRC-
CC 12929-05-18

**MANDATS DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la signature entre le CLD et la MRC de l'entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les responsabilités du CLD dans ladite entente pour les suivantes :

- Offrir des services de première ligne aux entreprises opérantes ou désirant opérer sur le territoire;
- Soutenir les initiatives de la communauté entrepreneuriale favorisant le développement des entreprises;
- Promouvoir la destination touristique qu'est le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Promouvoir l'offre touristique aux visiteurs présents sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Agir à titre de délégué de la MRC dans la gestion des fonds locaux d'investissement dans le respect de la politique d'investissement;
- Agir à titre de délégué de la MRC dans la gestion et l'octroi des fonds de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère,

mandataire ou organisme dédié au développement économique du territoire.

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de modifier le mandat du CLD d'Antoine-Labelle dans l'entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12930-05-18

RAPPORT SOMMAIRE DES DEMANDES DE RÉVISIONS ET DE VÉRIFICATIONS POUR LES RÔLES

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport sommaire des demandes de révisions et de vérifications pour les rôles déposés en 2018, préparé par le service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12931-05-18

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 QUANT AU RÈGLEMENT RÉGIONAL D'ABATTAGE D'ARBRES DE LA FORÊT PRIVÉE

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité 2017 sur le règlement d'abattage d'arbres de la forêt privée de la MRC d'Antoine-Labelle, lequel démontre une constance des certificats d'abattage d'arbres émis annuellement, soit 108 certificats en 2017 comparativement à 105 pour l'année 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12932-05-18

TPI- SUIVI DE DOSSIER ACÉRIQUE

ATTENDU le suivi des différents dossiers acéricoles par le directeur du service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de mandater le service de l'aménagement du territoire de faire les suivis requis auprès des promoteurs afin de s'assurer du cheminement des différents projets acéricoles en terres publiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12933-05-18

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Asselin-

Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité des Territoires non organisés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à procéder à la rétribution du 2^e versement de 25 000 \$, à même le Fonds des TNO, étant donné la fin des travaux de réfection du pont Ceizur.

ADOPTÉE

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

PROJET DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DU LAC MARIE

Le directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles informe les maires et mairesses que certains développements sont en discussion auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans ce dossier. Si des annonces ont lieu, un suivi sera fait à une prochaine séance du conseil.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 12934-05-18

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE D'INGÉNIERIE CIVILE

ATTENDU la résolution MRC-CC-12851-03-18 autorisant la direction générale à débiter le processus d'appel de candidatures afin d'embaucher un ingénieur civil régional;

ATTENDU la tenue du concours 18-AD-03 et les entrevues du 7 mai 2018;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU l'expérience de travail de la candidate retenue;

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. André-Marcel Évêquoz et résolu à l'unanimité d'embaucher pour une période de 24 mois Mme Andrée-Anne Lemieux à titre de directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, de lui conférer à l'embauche le second échelon de la politique de traitement du personnel-cadre avec un salaire annuel de 80 000 \$ et de lui reconnaître 3 années de service au terme de l'article 9 de la politique de traitement du personnel-cadre, quant aux vacances annuelles, et ce, à compter du 27 juin 2018.

Il est de plus résolu de la soumettre à une période de probation de 6 mois à compter de son entrée en poste et d'autoriser le préfet et la direction générale à signer un contrat à cet effet, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12935-05-18

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU la tenue du concours 18-SGIRN-02 et les entrevues du 9 mai 2018;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Claude Dionne afin de combler le poste de directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles et responsable de la gestion forestière des territoires publics intramunicipaux (TPI), de lui conférer à l'embauche le second échelon de la politique de traitement du personnel-cadre avec un salaire annuel de 80 000 \$ et de lui reconnaître 3 années de service au terme de l'article 9 de la politique de traitement du personnel-cadre, quant aux vacances annuelles, et ce, à compter du 11 juin 2018.

Il est de plus résolu de le soumettre à une période de probation de 6 mois à compter de son entrée en poste et d'autoriser le préfet et la direction générale à signer un contrat à cet effet, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Aide financière | Soutien à l'organisation des services d'urgence en milieu isolé;
- Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées | 15 juin 2018;
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- Programme de restauration des traverses de cours d'eau 2018-2019;
- Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative;
- Une clinique culturelle dans votre collectivité;
- Places aux jeunes d'Antoine-Labelle – Bilan 2017-2018;
- Communiqué du Vérificateur général du Québec quant à la modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;
- Adoption du budget 2018-2019 du CISSS des Laurentides : des investissements majeurs pour l'accessibilité et la qualité des soins et des services;
- Information du ministère de la Sécurité publique afin de maintenir de bonnes relations de voisinage;
- Publication du règlement sur les mesures minimales en matière de sécurité civile;
- Forum des élus sur la mobilité et le paysage.

M. Luc Diotte quitte, il est 15 h 34.

Mme Rose-Marie Schneebecker, de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et Marie-Ève Garceau, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, présentent aux maires et mairesses les rapports de l'année 2017.

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle a été adopté le 30 août 2016 au terme du règlement 453;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a actualisé par le décret 548-2013 le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

ATTENDU qu'au terme de ce cadre normatif l'autorité en charge du PGMR, soit la MRC d'Antoine-Labelle, doit transmettre pour le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, tel que rédigé, le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Il est de plus résolu de transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 12937-05-18

DÉPÔT DU BILAN DE MASSE 2017 DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le bilan de masse 2017 du Plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 05.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière